

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en  
matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

06 / 09 / 2012

Dossier complet le :

18 / 09 / 2012

N° d'enregistrement :

F-022-12-P-0023

### 1. Intitulé du projet

Aménagement de l'Esplanade du Mail à Soissons

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Mairie de Soissons

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

Patrick DAY, maire

RCS / SIRET

210 2016 958 000 121

Forme juridique

collectivité locale

Joignez à votre demande le document CERFA n° 14734\*01

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
40° Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidence mobiles de loisirs. Lorsqu'ils sont susceptibles d'accueillir plus de 100 unités dans une commune non dotée, à la date du dépôt de la demande, d'un PLU ou d'un POS ou d'un document en tenant lieu ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale.	Aménagement de l'esplanade du Mail : aménagement de 212 places de parking

### 4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1*

#### 4.1 Nature du projet

L'aménagement de l'esplanade du Mail consiste à réaménager le champs de foire, reprendre la voirie et les stationnements et réaménager paysagèrement le site.

#### 4.2 Objectifs du projet

L'aménagement de l'esplanade du Mail permettra : la rénovation des voiries et des stationnements, l'aménagement du champs de foire afin de faciliter l'installation des forains et l'accès au site, la gestion des eaux pluviales par des noues enherbées et leur évacuation par infiltration, la mise en place de promenades piétonnes afin de rendre le site plus attractif.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Au niveau du champs de foire, une grande zone enherbée capable de recevoir les forains sera créée. Cette « prairie » sera traversée par des zones de circulations piétonnes en béton (pouvant en partie recevoir des véhicules lourds).

Un parking sera créé le long de la rue Jean de Dormans.

L'aménagement des berges comprend la mise en place de cheminements piéton en sable stabilisé, le raccordement entre le cheminement piéton des berges et les voies structurantes circulées et la mise en place de prairie. L'interface entre la rivière et l'esplanade du mail ne sera pas modifiée à l'exception de la mise en place d'un ponton.

Une bade fraîche sera plantée.

#### 4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau - rubrique 2.1.5.0 : rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha.

#### 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation ou non d'une étude d'impact (article R122-3 du code de l'Environnement)

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Emprise du projet : environ 3 hectares dont  
3035 m2 de voirie en enrobée 1700 m2 de stationnement en enrobée  
1370 m2 de trottoir en enrobé 4 480 m2 de cheminement en béton balayé  
4 280 m2 de chemin piéton en sable stabilisé renforcé 2 855 m2 de réfection de voirie  
17 160 m2 de terre-pierre pour le champs de foire

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse

le projet est situé à Soissons.  
Le projet est délimité, pour le champs de Foire, par la rue Jean de Dormans, la rue de la Paix, l'Avenue du Mail et la rue Alexandre Dumas.  
Pour le réaménagement des berges, le projet est délimité par l'avenue du Mail, le rue de la Paix, l'Aisne. Il remonte au nord jusque vers le rond-point du Mail.

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 3°32'88"5

Lat. 49°38'64"8

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

#### 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

L'emprise du projet est actuellement occupé par des voiries, parkings, des zones piétonnes et les berges de l'Aisne. L'usage du site ne sera pas modifié.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui  Non

La ville de Soissons dispose d'un Plan d'occupation des Sols dont la dernière révision a été approuvée le 12.12.2008 et sa dernière modification le 8.4.2011. Les berges de l'Aisne sont classées en zone ND secteur où une utilisation et une occupation du sol pourront être admises pour des constructions d'ouvrage public ou installation d'intérêt général ... qui ne peuvent trouver place en zone d'urbanisation sous réserve de leur bonne intégration dans l'environnement.

Le PLU de Soissons est en cours d'approbation. Le secteur sera alors classé en zone N. Dans ce secteur sont autorisées les installations diverses à condition d'être uniquement nécessaires au fonctionnement et à l'entretien des espaces naturels et boisés, aux cheminements piétons...

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements  
applicables à la zone du projet

Le POS de Soissons a été approuvé le 31.01.2000. Sa dernière modification date du 8.4.2011. Le secteur est en zone ND.  
En zone ND, les occupations et utilisations du sol suivantes sont admises si elles respectent les conditions ci-après :  
Les constructions et installations indispensables à la gestion du milieu naturel ainsi que les aménagements Les constructions et installations indispensables à l'aménagement, la mise en valeur et l'entretien des parcs et espaces de promenade.  
La construction d'ouvrage public ou installation d'intérêt général et les équipements nécessaires au service des voies navigables qui ne peuvent trouver place en zone d'urbanisation sous réserve de leur bonne intégration dans l'environnement.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé en bordure de l'Aisne. Le Plan de Prévention des Risques inondation ( P. P. R. i ) a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 24 avril 2008. Le projet est partiellement en zone inondable.
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans le périmètre de protection d'un rayon de 500 m. Les monuments les plus proches sont l'ancienne abbaye de St-Léger (monument classé) et l'Hôtel de Ville (monument inscrit) situés à moins de 100 m.

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	No n	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les eaux de ruissellement seront collectées par des noues enherbées avant d'être infiltrées. Seules les eaux pluviales seront infiltrées. Lors de la présence des forains, les eaux usées seront collectées et évacuées par le réseau d'eaux usées.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une étude faune-flore a été réalisée en 2011. Elle a mis en évidence un milieu assez pauvre constitué d'alignement d'arbres caducifoliés. Du fait de leur monospécificité, ils s'avèrent assez pauvres d'un point de vue écologique. Toutefois, les arbres qui les constituent offrent des niches d'habitats pour de nombreux insectes et oiseaux dans un contexte urbain aux milieux artificialisés.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit aucun changement de la topographie (ni déblais ni remblais) en zone inondable.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, le secteur en bordure de l'Aisne restera naturel (mise en place d'une bande fraîche et d'une prairie d'ombre). Il est prévu l'aménagement de cheminements piéton et le réaménagement de voiries et du champs de foire (plantation d'une prairie fleurie), sur des secteurs déjà artificialisés.

	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur est partiellement en zone inondable (Aisne), le champs de Foire est par contre non inondable. Les berges de l'Aisne sont inondables mais resteront naturels avec juste la plantation d'une bande fraîche et d'une prairie d'ombre et l'aménagement de cheminements piétonnier.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'éclairage des berges de l'aisne sera supprimé et non remplacé. Un éclairage sera mis en place au niveau de la rue Jean Dormans. A ce niveau, le projet est situé en zone urbanisée.
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La modification de l'impluvium est faible. Les eaux pluviales de la rue Jean de Dormans et des parkings seront collectées par des noues enherbées et infiltrée (perméabilité de 2.10-5 m/s). Le champs de Foire et l'avenue du Mail seront assainis par des collecteurs, les eaux pluviales évacuées comme en situation actuelle vers l'Aisne.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'esplanade du Mail est située dans la périmètre de protection de nombreux monuments du centre ville de Soissons. Compte tenu de sa situation géographique, l'architecte des bâtiments de France a été associé aux études préalables et sera sollicité officiellement au stade projet. Une demande de diagnostic archéologique anticipé a été faite à la DRAC, service régional de l'archéologie suite à arrêté préfectoral du 8 juin 2012 (copie jointe). Le diagnostic archéologique a été attribué à l'INRAP.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'utilisation de l'esplanade du mail est inchangée

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet concerne l'aménagement de l'esplanade du Mail. Le champs de Foire est déjà existant et sera réaménagé (revêtement de sol et réseau divers) afin d'être plus fonctionnel pour les forrains comme pour les personnes fréquentant le site. Les berges de l'Aisne seront réaménagées afin de retrouver des caractéristiques plus naturelles. Une bande fraiche sera plantée en bordure de l'aisne avec divers mélange (dont carex pendula, Filipendula ulmaria, Festuca gigantea, eymphytum officinale, Eupatorium cannabinum, valeriana officinalis...).

Le projet est en partie en espace boisé classé. un plan de gestion a été réalisé afin de définir l'état sanitaire des boisements. Quelques arbres devront être abattus.

Le projet est soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau au titre de la rubrique 2.1.5.0. Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha. Le détail de l'assainissement pluvial, du dimensionnement des noues sera présenté.

Compte tenu de cet argumentaire, je ne pense pas qu'une étude d'impact soit nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet
<input type="checkbox"/>	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
<input type="checkbox"/>	Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue ;
<input type="checkbox"/>	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
<input type="checkbox"/>	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :</b> plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Three empty horizontal lines for text entry.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à SOISSONS

le, 3 septembre 2012

Signature

*le maire,*  
**Patrick DAY**  
*dy*

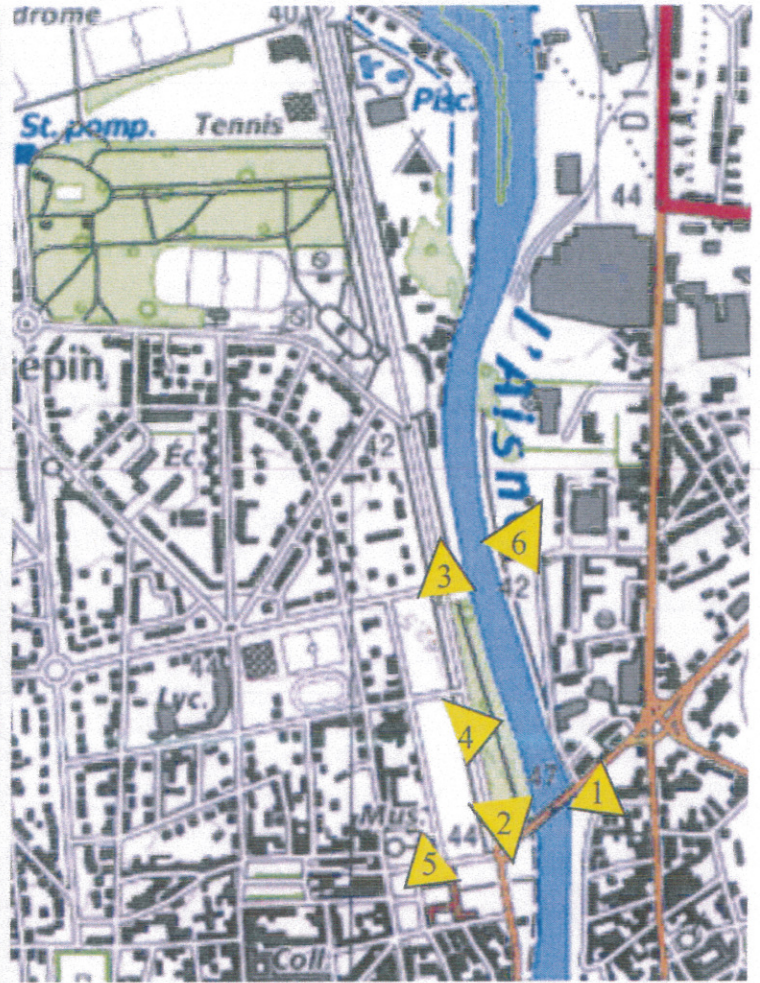


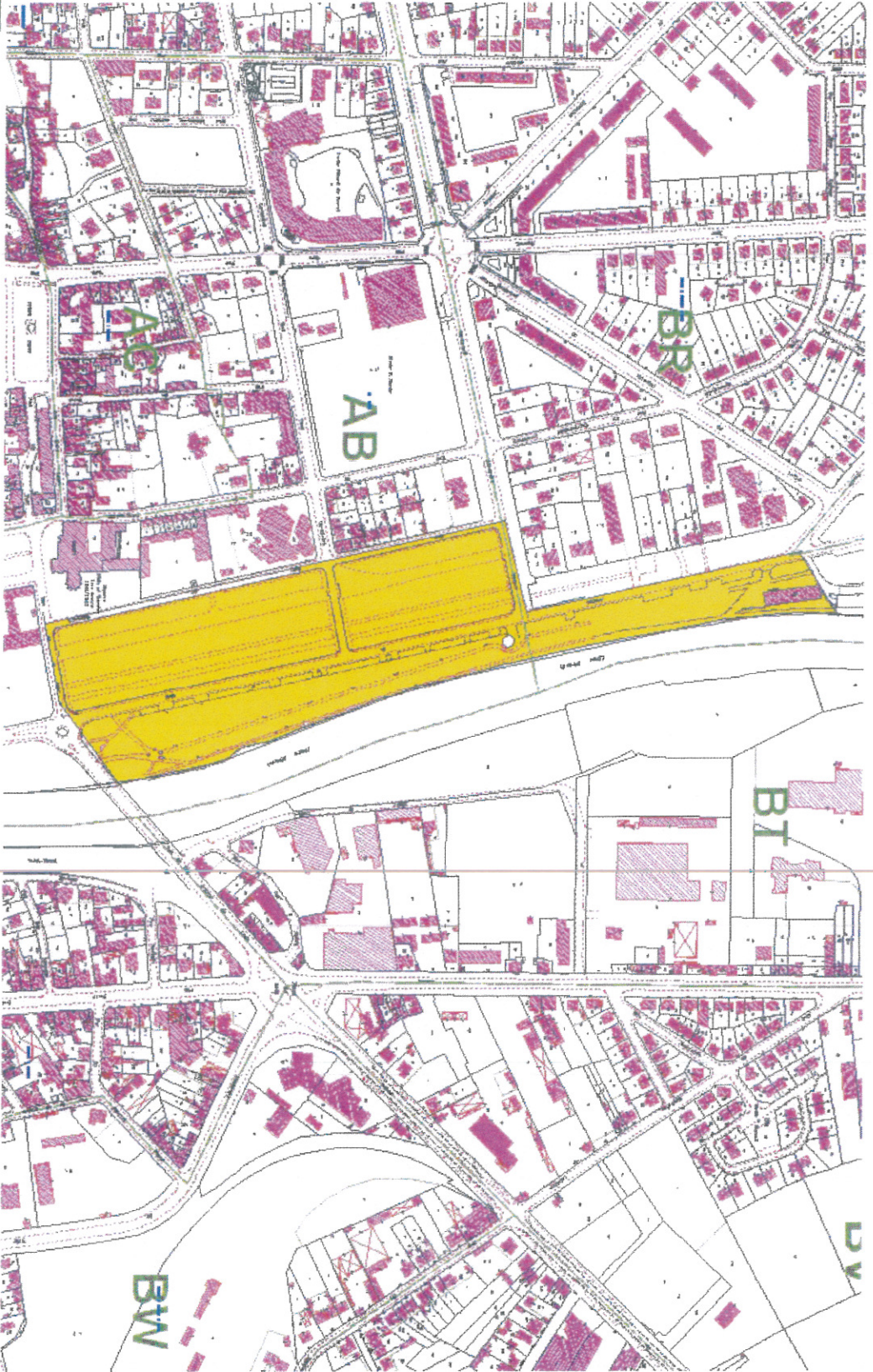


L'esplanade du Mail

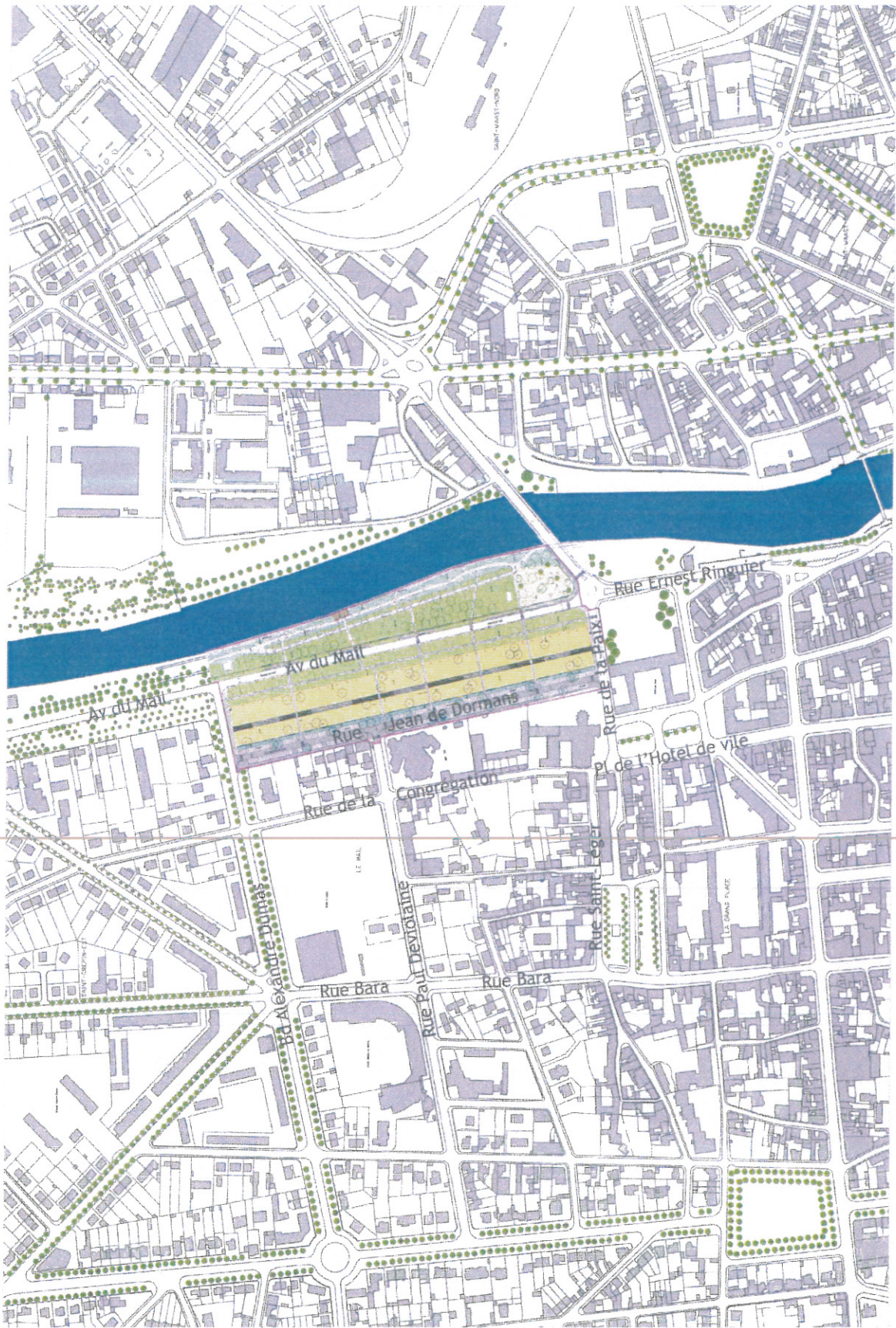
Localisation de l'esplanade du Mail

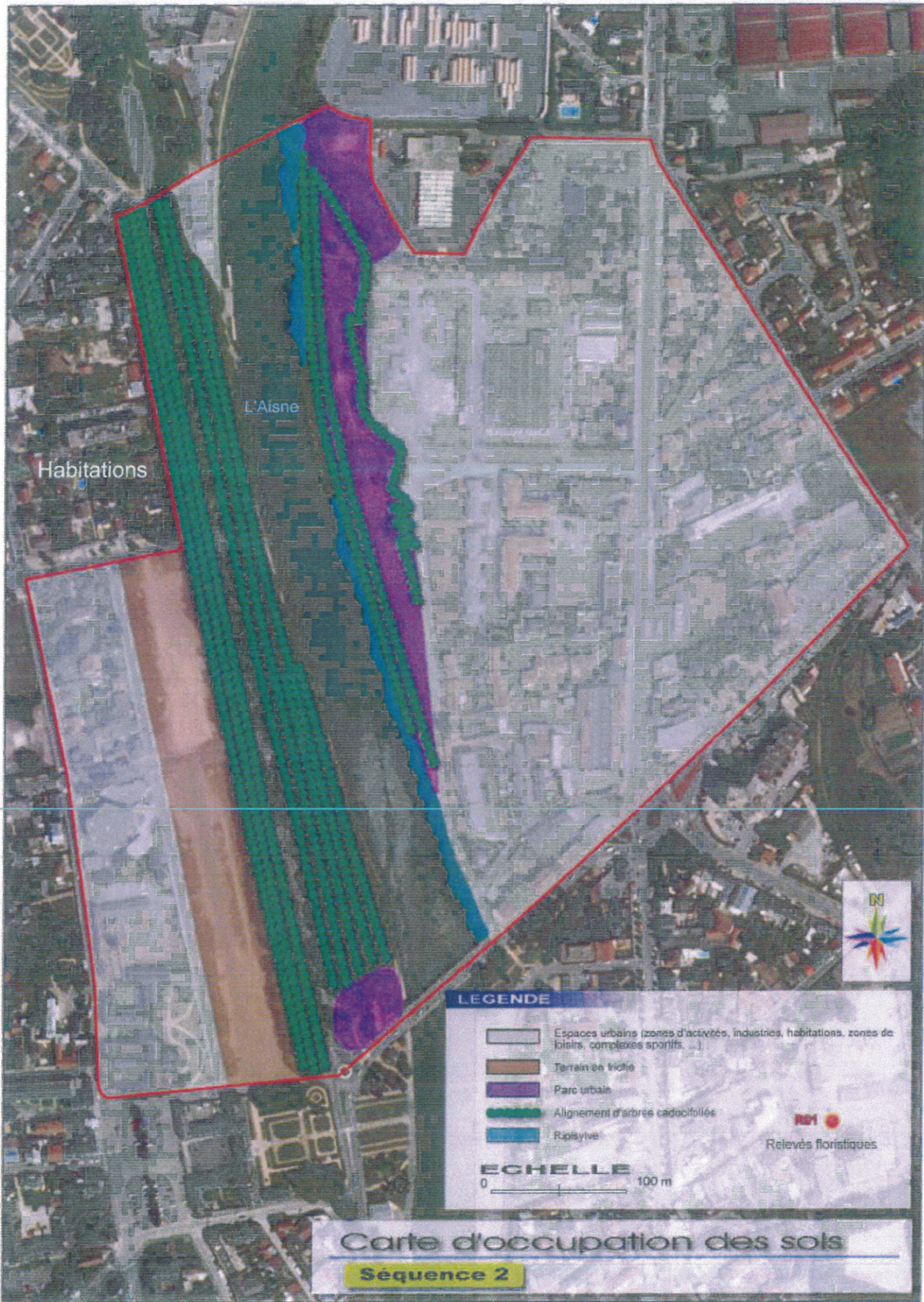


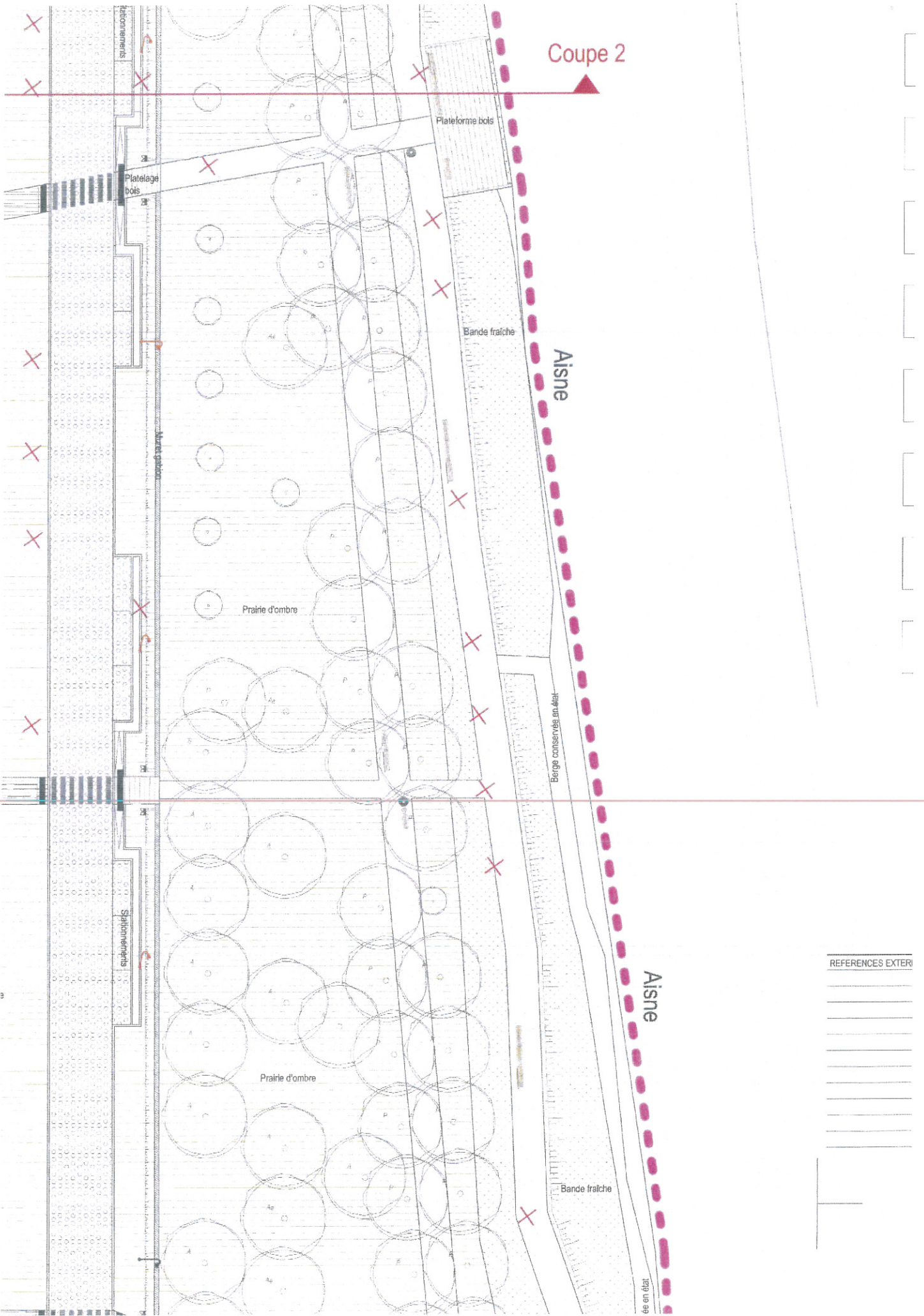




périmètre du projet d'aménagement de l'esplanade du mail







Coupe 2

Plateforme bois

Platelage bois

Bande fraîche

Aisne

Prairie d'ombre

Berge conservée

Stations n°1

Prairie d'ombre

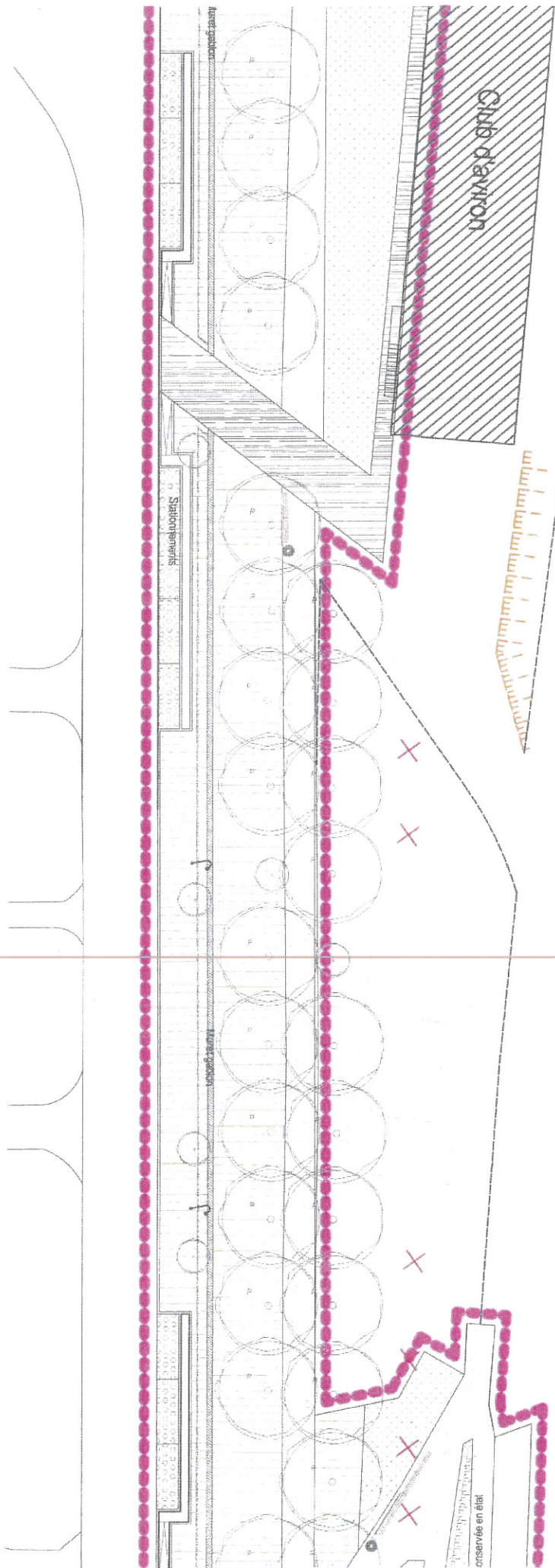
Aisne

Bande fraîche

Aisne

REFERENCES EXTER



REFERENCES EXTI

- \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_

conservée en état